

AVANTAGE EXCLUSIF
AUX MEMBRES

CARTE ADDITIONNELLE SANS FRAIS

Les détenteurs bénéficient d'une économie de 4,95 \$ par carte additionnelle ajoutée à un compte de la carte prépayée.

Les critères d'admissibilité sont :

- Être membre d'une caisse affiliée à la Fédération des caisses Desjardins du Québec.
- Être détenteur principal du compte de la carte prépayée.
- Se conformer aux conditions d'utilisation de la carte prépayée.

Cet avantage est en vigueur depuis le **27 avril 2014**. Les détenteurs dont la facturation des frais annuels pour la ou les cartes additionnelles a eu lieu avant cette date bénéficieront de l'avantage lors de la prochaine date d'anniversaire de leur compte¹, si les critères d'admissibilité sont respectés.

1. La date d'anniversaire du compte de la carte prépayée correspond à la date de la 1^{re} recharge du compte.